

# Budget Primitif 2021

## Note de présentation brève et synthétique

Lors du conseil municipal du 12 avril 2021, les budgets primitifs de l'exercice 2021 ont été votés et adoptés à la majorité des suffrages exprimés lors de cette séance.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sur les budgets.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal de la commune et des budgets annexes 2021.

Elle est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par l'assemblée communale pour l'exercice 2021.

### I. Budget primitif 2021 de la commune

Le budget principal 2021 s'élève au total (section fonctionnement et investissement) à 2 723 447 €, à raison de 1 818 994 € en fonctionnement et de 904 453 € en investissement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent. Elles sont caractérisées par la volonté de maîtrise de la dépense publique, rendue d'autant plus nécessaire dans ce contexte sanitaire.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1 193 159 € (+ 7,5 %) et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 1 299 850 € (+ 7,30 %). Cela permet de dégager une épargne brute de 106 691 € (contre 117 474 € en 2020).

a. Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Evolution
011 – Charges à caractère général	313 400,00 €	325 600,42 €	3,89 %
012 – Charges de personnel	658 900,00 €	694 800,00 €	5,45 %
042 – Opération d'ordre	6 944,00 €	8 009,00 €	15,34 %
65 – Autres charges de gestions	127 330,00 €	143 050,00 €	12,35 %
66 – Charges financières	17 000,00 €	20 000,00 €	17,65 %
67 – Charges exceptionnelles	1 500,00 €	1 700,00 €	13,30%

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la commune nécessaires au fonctionnement des services. Il représente 325 600 € en 2021 contre 313 400 € en 2020, soit une hausse de 3,89 %. Celle-ci est due à un nouveau besoin extérieur pour l'entretien des locaux du groupe scolaire de la commune et un besoin supplémentaire en fourniture de voirie (+18 000 €).

Le chapitre 012 « Charges de personnel » est estimé à 694 800 € contre 658 900 € en 2020 (+5,45 %). Cela s'explique par la contractualisation d'un nouveau contrat d'assurance groupe statutaire suivi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Charente, avec le partenaire « Sofaxis » couvrant la collectivité aux risques des arrêts maladies avec la prise en charge des indemnités journalières. Augmentation également due au recrutement de trois agents sur des services différents, ainsi que pour la continuité des avancements de carrière de certains agents, et enfin, par la mise en place en milieu d'année 2020, du nouveau régime indemnitaire, conformément aux directives ministérielles, pour les agents de la collectivité (85 000,00 €).

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 143 050 €. Celui-ci est un peu en augmentation, +12,35 % par rapport à 2020. Il regroupe les subventions annuelles de fonctionnement allouées au CCAS (25 500 €), ainsi qu'au budget assainissement (14 100 €), aux subventions aux associations communales, intercommunales et d'utilités publiques, ainsi que les indemnités et les cotisations élus.

Le chapitre 66 « Charges financières » s'établit à 20 000 €. En hausse de 17,65 %, ce chapitre permet l'acquittement des intérêts des emprunts collectés par la collectivité. Cette hausse s'explique par les projets structurants prévus au niveau de l'investissement de la commune.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles », est sans écriture sur l'exercice 2020. Une provision de 1 700 € est tout de même prévue pour 2021 dans le cadre de titres annulés ou de remboursements divers.

Le chapitre 042 « Dotations aux amortissements » représente 8 009 € en 2021 contre 6 944 € en 2020. Cela est dû aux achats de biens en investissement amortissables (renouvellement d'une partie du parc informatique sur l'exercice 2020).

*b. Recettes de fonctionnement par chapitre :*

Chapitres	BP 2020	BP 2021	Evolution
Chapitre 013 – Atténuations Charges	19 000,00 €	19 000,00 €	-
Chapitre 70 – Produits des services	65 130,00 €	66 130,00 €	1,54 %
Chapitre 042 – Opération d'ordre	27 698,00 €	35 000,00 €	26,36 %
Chapitre 73 – Impôts et taxes	872 333,00 €	938 600,00 €	7,60 %
Chapitre 74 – Dotations	223 069,00 €	224 000,00 €	0,42 %
Chapitre 75 – Produits de gestion	14 100,00 €	16 100,00 €	14,18%
Chapitre 76 – Produits financiers	16,00 €	20,00 €	25 %
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €	-

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » regroupe principalement les remboursements en indemnités journalières, les absences des agents en arrêt maladie. Pour mémoire il était provisionné en 2020 de 19 000 €, montant inchangé sur l'exercice 2021.

Le chapitre 70 « Produits des services du domaine » retrace principalement les « produits du domaine des ventes » (concessions de cimetière communal pour 1 000 €, occupation du domaine public pour 32 000 € et de redevances de la cantine et de la garderie pour 30 000 €).

Le chapitre 042 « Opérations d'ordres » valorise financièrement les travaux effectués en régie, par les services techniques de la mairie, en hausse de 26,36 % par rapport à 2020.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » s'élève à 938 600 €. Ce chapitre progresse de 7,60 % par rapport à l'exercice 2020. Ce poste est constitué pour près de 82% du produit des contributions directes locales (769 000 €).

Le chapitre 74 « Dotations et participations » est estimé à 224 000 € dont 89 500 € issus de Dotation Forfaitaire et Solidaire, 94 000 € des compensations fiscales prises en charge par l'Etat et 40 500 € de subventions d'autres organismes (partenaires institutionnels également).

Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » s'élève à 16 100 € et comprend les redevances et loyers divers perçus par la commune.

Le chapitre 76 « Produits financiers » s'élève à 20 €.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » s'élève à 1 000 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 605 834 € au profit de la section d'investissement.

c. Dépenses d'investissement par opération :

La commune d'Exideuil sur Vienne détermine son besoin en section d'investissement par rapport à des programmes identifiés d'investissement :

A ce titre 22 programmes d'investissement sont prévus sur l'exercice 2021.

D é p e n s e s - d'investissement					
Opérations	Intitulé de l'opération	Prévu	Opérations	Intitulé de l'opération	Prévu
204	Acquisition de Terrains	65 531,00 €	227	Mairie : Mat. Informatique & Vidéoprotection	38 000,00 €
205	Bâtiments Communaux	20 000,00 €	241	Informatique : Mat. Bur. & Info.	6 000,00 €
206	Atelier Technique	5 500,00 €		Informatique : Logiciel + Antivirus	1 581,00 €
207	Cimetière : Reprise de concessions	8 000,00 €	247	Salle Soulène : Travaux	25 000,00 €
	Cimetière : Monuments et Cavurnes	5 000,00 €		Salle Soulène : Vidéoprojecteur	2 000,00 €
209	Aménagement CR/VC (Travaux)	40 000,00 €		Salle Soulène : Mobilier	41,00 €
	Signalétique	10 000,00 €		Salle Soulène : Matériel	4 000,00 €
	Aménagements CR/VC :	3 000,00 €	251	Complexe Loisirs Nautique & Tir	3 000,00 €
211	Ecole : Bâtiments Scolaires	20 000,00 €	200	Complexe Commercial : Epicerie	15 000,00 €
	Ecole : Matériel Bureau Informatique	5 000,00 €	253	Salle Polyvalente "Chez Chambard".	1 000,00 €
	Ecole : Mobilier	2 000,00 €	254	Cantine Matériel	10 000,00 €
	Ecole : Structure Jeu	9 000,00 €	255	Huisseries de la Mairie	60 000,00 €
213	Complexe Sportif : Foot, Tennis...	15 000,00 €	256	Panneau lumineux	25 000,00 €
215	Acquisition de mobilier urbain	10 000,00 €	257	Frais d'études	10 000,00 €
218	FDAC 2021	22 000,00 €	258	Aménagements	10 000,00 €
226	Acquisition Matériel Roulant	40 000,00 €	259	Église paratonnerre	7 000,00 €
	Acquisition Autre Immobilisation Corporelle	10 000,00 €		Église éclairage	8 000,00 €
227	Mairie : Mat. Informatique & Vidéoprojecteur	5 000,00 €	OPFI	Travaux en régie	35 000,00 €

Certaines opérations se poursuivent d'un exercice comptable à un autre (les travaux réalisés sur le groupe scolaire, la reprise des concessions au cimetière communal...), alors que de nouvelles opérations ou programmes sont à l'initiative de la nouvelle mandature majoritaire au conseil municipal (acquisition de mobilier urbain, mise en place de la vidéoprotection, acquisitions de terrains dans l'objectif de déterminer des réserves foncières, rénovation énergétique de certains bâtiments communaux ...)

Le chapitre 020 « Dépenses imprévues » pour un montant de 57 000,06 € permet à la collectivité par « Décision Modificative » soumise à délibération du conseil municipal, de mandater des dépenses si toutefois un nouveau besoin est identifié.

Le chapitre 16 « Emprunts » s'élève à 62 935,97 €, correspondant à trois emprunts contractés par la commune respectivement sur les années 2014 & 2015.

Le chapitre 27 « Autres créances » pour 150 000,00 € est en prévision d'une partie du financement du lotissement « Vigne du Couder ».

Le chapitre 001 « Déficit reporté de l'exercice précédent » s'élève à 78 863,97 €

*d. Recettes d'investissement par opération :*

Les recettes d'investissement sont constituées principalement de l'autofinancement (74,83 %) et par l'inscription prévisionnelle d'un emprunt (7,27 %).

D'autres formes de recettes interviennent dans le cadre de la section d'investissement composées :

- Du Fond de Compensation de la TVA pour 31 284,77 € ;
- Des amortissements pour 8 009,00 € ;
- De la vente de terrains (cessions) pour 25 000,00 € ;
- SUBVENTIONS :
  - o Dotation des Territoires Ruraux pour 47 501,72 € ;
  - o Soutient Local Départemental pour 28 035,00 €.

## II. Autres budgets annexes (vue d'ensemble) :

La commune d'Exideuil sur Vienne compte plusieurs budgets annexes (L'assainissement et le lotissement Vigne du Couder), ainsi qu'un autre budget autonome (le Centre Communal d'Action Sociale « CCAS ».)

### a. Budget assainissement :

Ce budget concernant l'exercice 2021 s'élève au total (section fonctionnement et investissement) à 456 183,00 €, répartis à raison de 119 781,00 € en section de fonctionnement et de 336 402,00 € en section d'investissement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent. Elles reflètent principalement le projet en cours de réalisation de création d'une nouvelle station d'épuration dans le cadre de l'assainissement collectif.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 112 763,00 € et sont financées par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 105 745,00 €, justifiant une subvention du budget principal de 14 036,00 €.

### b. Budget « Lotissement Vigne du Couder » :

Ce budget pour l'exercice 2021 s'élève au total (section fonctionnement et investissement) à 612 421,42 €, répartis à raison de 238 707,64 € en fonctionnement et de 373 703,78 € en investissement.

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent. Elles reflètent principalement une partie financière du projet en cours de réalisation de création du futur lotissement Vigne du Couder.

Ce budget est constitué en gestion de stockage comptable, dans l'attente de premier mouvement d'acquittement.

### c. Budget du Centre Communal d'Action Social (CCAS) :

Le CCAS est une structure composée de sa propre autorité.

Un Conseil d'Administration forme son assemblée délibérante, il est composé de 7 élus et de 7 personnes extérieures nommées.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a voté son budget lors d'une séance ultérieure.

Le budget principal de la collectivité contribue au bon fonctionnement de cette instance sociale, et a donc, à ce titre, attribué une subvention au CCAS pour le compte de l'exercice comptable 2021 de 25 500,00 € afin que celui-ci puisse mettre en œuvre sa politique sociale.